



FONCTION PUBLIQUE

ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE

Le mag N° 16 / avril 2025

EDITO

Les news

CIAS :

À la demande du président, la réunion prévue le 3 avril a été reportée, d'une part pour laisser au ministre de la FP le temps de répondre aux secrétaires généraux qui l'avaient interrogé sur le budget de l'ASI (voir page 4) et d'autre part en raison de l'appel à une journée d'action de certaines organisations syndicales qui, de fait, ne pouvaient être présentes. Or, la situation budgétaire de l'ASI nécessite que l'ensemble des délégations soient présentes pour échanger sur le sujet en instance plénière. La date de report n'a pas encore été définie et une relance va être adressée au ministre afin d'insister pour obtenir une réponse en amont.

Prestations interministérielles à réglementation commune (PIM) :

Voici presque deux mois que la loi de finances 2025 a été votée, et à ce jour nous n'avons aucune nouvelle sur la revalorisation des PIM. Interrogée sur le sujet la DGAFP, nous a informé que cela était à l'arbitrage de la direction du budget. Nous espérons que ce dernier ne sera pas défavorable à une augmentation de leurs montants en 2025. Elles ne doivent pas servir de variable d'ajustement pour réaliser de nouvelles économies.

Pour voir si vous êtes éligibles à certaines prestations de l'ASI et aux actions SRIAS (cliquez sur les liens ci-dessous :

[SIMULATEUR ASI](#)

[Délégations FGF-FO en SRIAS](#)

L'heure du congrès de la FGF-FO est venue puis elle est passée (vous trouverez en page 2 l'extrait de la résolution sociale concernant l'ASI). Nos camarades sont venus nombreux et de tout le territoire, y compris l'outremer, pour dépeindre leur quotidien et de celui des agents qu'ils représentent. Ce qui ressort de ces témoignages est édifiant. Pas un secteur, pas un service, pas un ministère qui soit épargné. C'est une entreprise de démolition qui est mise en place ; à force de réductions budgétaires, la démotivation des personnels est telle qu'elle parvient même à toucher, ceux qui, depuis des années, se démènent pour que les agents puissent se voir proposer quelques solutions de secours pour faire face à un quotidien morne et parfois délabré.

Personne ne mérite d'être traité avec le mépris que l'on ressent dans les choix politiques concernant la fonction publique et ses agents. C'est Mozart qu'on assassine et la responsabilité sera lourde à porter pour ceux qui font le choix désastreux d'abandonner l'idée même du service public en le pourrissant de l'intérieur, en refusant de regarder, au-delà de leur environnement, le désarroi, les difficultés et parfois le désespoir de ceux qui ont choisi, à un moment de leur vie, de servir les citoyens en croyant profondément aux valeurs républicaines de cet engagement. Que ceux qui prennent les décisions de couper les vivres des agents essayent de subsister avec à peine un smic, un logement tout juste décent, des conditions de travail parfois déplorables et ce sentiment insupportable que la hiérarchie ne vous accorde aucune considération...

L'Action Sociale Interministérielle est scandaleusement amputée de 30 millions par rapport au budget précédent et chaque thématique est largement impactée ; les SRIAS, instances régionales donc au plus proche des agents, voyaient leur budget réduit d'environ 35 % en moyenne avant que diverses pressions aboutissent à obtenir un budget presque équivalent à celui de 2024. Preuve, s'il en fallait, que la pugnacité du combat syndical finit toujours par payer. Cependant, les autres prestations restent très en dessous du seuil nécessaire pour servir aux agents une action sociale interministérielle digne de ce nom.

Les Secrétaires Généraux des Organisations syndicales représentatives ont saisi le Ministre sur le sujet ; le courrier, que vous pourrez lire en page 4 est à ce jour sans réponse.

L'attractivité de la fonction publique ne cible-t-elle que les catégories supérieures ? C'est ce qu'il semble ressortir des décisions prises par les gouvernements successifs et encore plus par l'actuel...le schéma décidé par d'autres États qui massacrent leur administration tente-t-il nos dirigeants ? Ne pas aller chercher du financement là où il existe et préférer démembrer la république n'est pas entendable et ne peut être accepté.

Il n'est plus temps de trouver des excuses, il n'est plus temps d'accepter, toujours et encore, que certains seulement fournissent des efforts, il n'est plus temps de culpabiliser, il n'est plus temps d'endurer, il est temps de dire notre colère et notre refus ! Il est temps de nous rejoindre pour défendre les valeurs de FO, pour soutenir ceux qui souffrent et confronter ceux qui refusent de l'entendre ! Il est temps de se mobiliser, ensemble.

Nathalie DEMONT



Extrait de la résolution sociale du congrès FGF-FO 2025

L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE :

Action sociale des personnels : plus que jamais, défendre le salaire différé, les statuts et les droits statutaires à l'action sociale !

Le Congrès revendique l'augmentation immédiate des traitements et salaires par la revalorisation du point d'indice sans aucune contrepartie, ni nouvelles missions. Il exige également l'augmentation des pensions et retraites, allocations, minima sociaux et bourses au moins à hauteur de l'inflation. Le Congrès affirme que l'action sociale est un élément constitutif de notre salaire différé et de son principe de solidarité et rappelle son opposition à intégrer l'action sociale dans quel que « paquet » que ce soit, fusse-t-il salarial ou mutualiste.

Le Congrès affirme sa volonté de maintenir et intensifier une action sociale interministérielle (ASI) de qualité et de proximité, définie conformément à l'article L 731-1 du Code Général de la Fonction Publique, précisé dans l'article 4 du décret 2006-21 « *Les fonctionnaires participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent* ».

C'est à cette seule condition que la garantie d'un socle commun de prestations dédiées à l'ensemble des fonctionnaires, agents et ouvriers d'État, actifs, retraités et pensionnés ainsi que les contractuels, non-titulaires et apprentis, sera préservée. Chacun doit pouvoir bénéficier de l'ASI sur l'ensemble du territoire, que ce soit la métropole ou les régions ultramarines, et quelle que soit sa situation statutaire.

Le Congrès exige que la liste complète et à jour des destinataires de cette action sociale puisse être régulièrement communiquée aux membres des instances.

Le Congrès s'oppose à toute volonté de gérer l'action sociale, ministérielle ou interministérielle, au sein d'une structure de type « Etablissement Public » en vue de transformer un élément statutaire en simple « comité d'entreprise ». Cela remettrait en cause la gestion et la définition même de l'ASI.

Le Congrès rappelle que la réforme territoriale a créé des territoires dont les volumes et les champs d'actions échappent à toute logique cohérente pour une gestion efficace. Cette restructuration a également fait apparaître des « déserts sociaux » et mis en difficulté les représentants des instances régionales.

Le Congrès affirme son attachement aux instances d'actions sociales interministérielle et ministérielle et exige leur maintien. L'action sociale ne doit pas être regardée, ni pensée comme un simple guichet pour offres de loisirs. Elle est avant tout un outil de soutien élémentaire et indéfectible aux agents en difficulté. L'action sociale n'a pas pour vocation de se substituer aux manquements des obligations des employeurs. C'est pourquoi le Congrès revendique que les instances de l'action sociale restent indépendantes avec garanties de moyens financiers et humains dédiés, abondés à hauteur des besoins, ce afin de préserver les droits acquis des personnels, de les développer en les améliorant tout en garantissant leur pérennité et en définissant de nouvelles prestations.

Le Congrès exige un budget d'action sociale à hauteur des besoins et attentes des personnels afin de maintenir les dispositions existantes répondant aux difficultés des agents dans leur vie professionnelle et personnelle. Dans ce cadre, l'administration doit formuler des réponses rapides et satisfaisantes aux propositions faites par les membres du Comité interministériel d'action sociale (CIAS) et des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS). Afin de développer de nouvelles

prestations, le Congrès revendique que l'ASI puisse fonctionner avec un budget pérenne, prévisionnel et pluriannuel.

Le Congrès se félicite de l'implication du CIAS et des SRIAS et invite les représentants FO à poursuivre ou à engager l'action en ce sens. Preuve a été faite de la pertinence des projets portés par nos représentants syndicaux dans l'intérêt des agents de la Fonction Publique.

Le Congrès revendique que les barèmes des prestations sociales soient abondés à hauteur de la réalité des besoins et indexés sur l'évolution du coût de la vie.

Le Congrès dénonce encore et toujours l'exclusion d'un grand nombre d'agents du droit aux prestations du fait de la règle du quotient familial et il exige que tous les agents soient éligibles aux prestations de l'action sociale.

Le Congrès revendique l'égalité d'accès à l'action sociale pour tous. Le Congrès réclame que la communication des actions sociales interministérielles auprès de tous les agents actifs et pensionnés soit facilitée. Le Congrès exige la création d'une véritable politique d'action sociale pour tous les agents de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie-Française et de Wallis-et-Futuna. Le Congrès exige, pour les agents des départements et régions d'Outre-mer, actifs, retraités et pensionnés, que la cherté de la vie soit prise en compte, afin de ne pas être une source d'exclusion des agents œuvrant sur ces territoires.

Le Congrès défend la mise en place d'un fonds d'intervention d'urgence pour faire face, au plus vite et au mieux, aux répercussions dramatiques qu'engendrent les événements climatiques désastreux (feux gigantesques, inondations à répétition, glissements de terrain, cyclones et tempêtes...).

SUR LE LOGEMENT :

Un bilan du parc existant par région doit être présenté, notamment suite à la gestion passée de stock en flux.

Le Congrès demande un bilan national des agents ayant déposé une demande de logement social et combien ont été satisfaites. La reprise de réservations de logements sociaux, ainsi que des logements d'urgence, doit être accentuée et adaptée à la demande. Il convient de trouver des solutions pérennes sur l'ensemble du territoire via l'harmonisation et la mutualisation des moyens (plateformes d'hébergements).

Le Congrès réaffirme son attachement à l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP) et dénonce la revalorisation de 5 % trop faible pour compenser l'inflation et l'évolution de l'indice du coût de la construction sur la période 2011-2025.

Le Congrès revendique une refonte des barèmes d'accès à la prestation et une augmentation significative du montant de l'aide.

La situation à Mayotte post-cyclone doit déboucher sur une réflexion de politique sociale du logement pour les agents de l'Etat et la mise à disposition d'un parc immobilier dédié, adapté et sécurisé.

SUR LES CRÈCHES :

Le Congrès revendique une véritable politique de l'accueil du jeune enfant permettant un équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle des agents, favorisant l'égalité femmes/hommes et par conséquent,



Extrait de la résolution sociale du congrès FGF-FO 2025

non seulement la satisfaction de toutes les demandes d'inscription en crèche mais également une politique volontariste de développement des modes de garde alternatifs (partenariat avec réseaux de garde, assistants maternels...), y compris pour les horaires atypiques et dans le cadre de leur formation professionnelle initiale et continue.

Le Congrès revendique que les montants des fonds de concours issus de la signature des Contrats Territoriaux Réservataires Employeur (CTRE) « Enfance et Jeunesse » soient exclusivement consacrés à la réservation de berceaux nouveaux et au soutien de modes de garde complémentaires et alternatifs.

SUR LES SRIAS :

Le Congrès dénonce les difficultés de gestion des SRIAS dans les régions fusionnées. Il revendique un retour, a minima, de l'effectif des personnels administratifs avant la fusion des régions : CASEP (Conseillère Action Sociale et Environnement Professionnel) ou correspondants administratifs et des moyens pour que les instances fonctionnent correctement. Les SRIAS doivent pouvoir pleinement jouer leur rôle de précurseur dans les actions proposées et assurer un suivi à la hauteur des besoins des agents. Il exige que le rôle de chaque membre des SRIAS soit bien défini et que les SRIAS soient pourvues de moyens humains (facilité de service pour les membres des SRIAS).

Le Congrès demande la mise en place dans chaque SRIAS d'une vice-présidence afin de pallier l'éventuelle indisponibilité du Président de l'instance et la mise en place de tuilage de la présidence à chaque fois que nécessaire.

SUR LA RESTAURATION :

Le Congrès demande que soit privilégiée la restauration collective administrative gérée par des associations de gestion.

Le Congrès demande la reconnaissance du rôle d'expertise et de soutien tenu par le Comité Interministériel de l'Action Sociale (CIAS) auprès des associations de gestion et exige que des dispositifs d'aides financières et juridiques soient pérennisés.

Le Congrès revendique l'obligation pour l'employeur de proposer aux agents des solutions de restauration accessibles et de qualité. A défaut, le Congrès exige l'établissement de partenariat avec des restaurateurs locaux situés à proximité des lieux de travail des agents privés d'accès à une solution de restauration collective.

Le Congrès revendique que les agents en télétravail bénéficient de subventions conformément au décret 2016-151, article 6.

Le Congrès exige que les conventionnements ne puissent être bloqués en raison d'économies budgétaires.

Le Congrès revendique un tarif préférentiel pour les pensionnés ayant accès à des RIA.

Le Congrès réclame toujours que le taux de TVA applicable pour les RIA soit identique à celui appliqué pour les cantines (5,5 %). Le congrès exige qu'aucun restaurant administratif ou restaurant inter-administratif ne fasse l'objet de fermeture et que les ministères les soutiennent financièrement pour les maintenir à l'équilibre conformément à leur mission sociale, lorsque cela s'avère nécessaire.

SUR LES PRESTATIONS :

Le Congrès exige la budgétisation par tous les ministères des prestations à réglementation commune sur leurs budgets propres.

Concernant l'aide au maintien à domicile, le Congrès se félicite

de l'ouverture des 7ème et 8ème tranches du barème aux pensionnés de la Fonction publique car cela a permis d'augmenter le nombre de bénéficiaires, jusqu'alors très faible.

Le Congrès persiste dans sa demande de création d'une prestation « Étudiant », nécessaire pour une aide aux études supérieures.

Le Congrès revendique la création d'une prestation « frais de carburant » pour aider les agents habitant dans des villes non desservies par les transports en commun adaptés pour se rendre sur le lieu de travail.

Le Congrès soutient le développement du Chèque Vacances et invite tous les acteurs sociaux à le soutenir et à les faire connaître largement au sein des services. Le Congrès demande l'élargissement des droits d'accès aux chèques vacances et exige le rétablissement de l'attribution des chèques vacances pour les pensionnés et retraités, supprimée en 2023.

Le Congrès exige l'élargissement d'utilisation du Chèque Emploi Service Universel notamment par le dé plafonnement de la 3ème tranche, une campagne de communication auprès des personnels et une information suivie aux organisations syndicales.

SUR LE BUDGET :

Le Congrès exige que le budget alloué à l'ASI soit entièrement dédié aux projets relevant de l'action sociale et revendique une sanctuarisation de ce dernier à hauteur minimale de 180 millions d'euros pour assurer le financement des actions au bénéfice des agents.

Le Congrès condamne l'attentisme face à des propositions innovantes et simples à mettre en pratique.

Le Congrès revendique un nouveau barème à la hausse des prestations ASI.

La FGF-FO exige un bilan social annuel dédié à l'action sociale dans chaque ministère.

SUR L'OUTRE-MER :

Le Congrès exige que la situation des départements ultramarins soit considérée au regard d'une meilleure adaptabilité pour les agents.

L'indemnité de vie chère permet de compenser la cherté de vie par rapport à la métropole. Elle ne doit pas être prise en compte dans l'assiette des revenus pour le bénéfice des prestations ministérielles et interministérielles.

Le Congrès réclame une meilleure prise en compte des surcoûts des prestations pour nos collègues ultramarins dans le cadre de l'action sociale, qu'elle soit interministérielle ou ministérielle.

SUR LA COMMUNICATION :

Le Congrès exige que les agents, actifs, retraités et pensionnés, soient suffisamment et régulièrement informés de l'actualité de l'action sociale interministérielle à la fois localement et nationalement, par des vecteurs de communications et des outils accessibles et performants.

Le Congrès exige que des améliorations soient apportées au simulateur d'éligibilité à l'action sociale en termes d'accessibilité et de fonctionnalité.

Le Congrès appelle tous les militants de la FGF-FO à soutenir nationalement et localement l'ASI à la faire vivre et à être vigilants sur le respect des droits. Pour la FGF-FO, l'action sociale, ministérielle ou interministérielle, fait partie intégrante de l'action syndicale.



Paris, le 25 mars 2025

Monsieur Laurent MARCANGELI
Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique
et de la Simplification
Hôtel de Rothelin-Charolais
101, rue de Grenelle
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

Lors de la multilatérale du 18 mars, réunissant les organisations syndicales de la Fonction publique, la thématique de l'Action Sociale Interministérielle a été abordée, suite à l'annonce d'un budget largement et scandaleusement amputé. Votre directeur de cabinet a indiqué être prêt à discuter du sujet avec les représentants syndicaux.

La situation budgétaire de l'ASI ne lui permet absolument pas de fonctionner correctement et d'assumer les missions qui lui sont dévolues, ceci aux dépens des agents et notamment des plus précaires.

Le président du CIAS et la coanimatrice de la Commission Permanente Budget ont été reçus par Philippe Charpentier, chef du service des politiques sociales, salariales et des carrières et Olivier Bernard, directeur de cabinet de la DGAFP, le vendredi 14 mars mais aucune réponse satisfaisante n'a été apportée depuis.

Très concernés par le sujet qui touche une population particulièrement impactée par la perte de pouvoir d'achat inhérente aux décisions de ces derniers mois (perte de la GIPA entre autres) nous vous demandons donc de recevoir, en urgence avant le prochain CIAS, prévu le 3 avril, les représentants des organisations syndicales signataires afin de faire le point et surtout trouver des solutions pour rehausser le budget de l'ASI à hauteur de ce qui est nécessaire et, à minima, à ce qui correspond à la loi de finances initiale.

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Mylène JACQUOT
Secrétaire Générale
de l'UFFA-CFDT

Stanislas Gaudon
Président
de la Fédération des Services publics CFE-CGC

Christophe DELECOURT
Secrétaire général
de l'UFSE-CGT

Caroline CHEVE
Secrétaire générale
de la FSU

Christian GROLIER
Secrétaire Général
de la FGF-FO

Luc FARRE
Secrétaire général
de l'UNSA Fonction publique

Gaëlle MARTINEZ
Déléguée générale
de Solidaires Fonction publique